Section PARIS 14/6

Paris, le 25/01/2006

Géo-politique de la peine de mort : zones sensibles où la question de l'abolition de la peine de mort est cruciale

Avec **Marie-Agnès Combesque**, membre du Comité Central et déléguée du groupe de travail «abolition universelle de la peine de mort»

Ce groupe travaille sur 2 voies, l'étude internationale des applications de la peine de mort et des échanges de courriers avec des condamnés aux USA pour « maintenir le fil de la vie »
Historique . Depuis sa création la LDH n'a cessé de réclamer l'abolition de la peine de mort en France et dans tous les pays du monde. En France le débat a eu lieu dès 1907, pour être votée en 1981. Mais toute la zone du proche et du Moyen Orient, de l'Algérie à l'Afghanistan continue à l'appliquer sans même qu'il soit toujours possible d'avoir des renseignements précis sur le nombre d'exécutions (ex. l'Arabie Saoudite).
Certains pays l'avaient aboli et l'ont re-légalisée après le 11 septembre 2001.

Une autre forme de peine de mort apparaît avec la torture et l'exécution sans procès (par l'armée russe en Tchétchénie entre autres).
En Asie (Viêt-Nam et Chine) la peine de mort est un secret d'État. En l'absence de chiffres officiels, par recoupement de plusieurs sources, on estime à 10.000 ou 15.000 par an le nombre d'exécutions en Chine. Une campagne de sensibilisation sera organisée avant les J.O. de 2008.

Aux USA, la situation est mieux connue (sauf pour Guantanamo) mais malgré un moratoire de réflexion entre 72 et 76, les dernières nominations à la Cour Suprême n'indiquent pas une tendance à l'abolition. Si cela avait lieu, compte tenu de l'importance et de l'influence des USA, ce pourrait être décisif pour d'autres nations.
En France, la LDH déplore le retard pris à la ratification du protocole d'abolition et à son inscription dans la Constitution. Depuis 1981, on note 28 tentatives de députés pour faire rétablir la peine de mort.
Q. Cela serait-il possible ?
R. En se mettant au ban de l'Union européenne dont tous les membres l'ont aboli
Q. Des condamnés à perpétuité en France réclament la peine de mort ?
R. L'abolition a conduit à rallonger le temps d'incarcération provoquant une « mort sociale » intolérable.
Q. L'abolition devrait s'accompagner de peines « réfléchies », pour éviter le désespoir et les suicides.
R. Il faut un débat, des solutions sont à étudier, mais la longue peine porte un espoir quand l'exécution, elle, est irréparable, particulièrement dans les cas d'erreur judiciaire.
Q. La peine de mort a-t-elle un effet dissuasif ?
R. Aux USA, l'état où le plus de crimes de sang sont recensés est celui qui exécute le plus !
Q. Qu'en est-il de cette information d'un trafic d'organes en Chine prélevés sur des personnes exécutées ?
R. Pas de preuves, un fort faisceau de présomptions.
Q. existe-t-il des pays qui exécutent des mineurs ?
R. L'Iran, la Somalie, l'Arabie Saoudite …